

Lettre à Corinne Daubigny

Quand je vois la façon dont vous maniez le syllogisme, mes craintes concernant les commentaires que vous pouvez faire d'une conférence écoutée, pour partie en traduction simultanée, s'en trouvent renforcées.

Comment pouvez-vous écrire que le principe éditorial, à propos duquel nous avons quelque divergence de vue, s'énoncerait comme suit : « **Nous ne posons pas un texte sans les textes auxquels il fait référence ou la référence précise à ces textes** ». Avec de telles prémisses, nous sommes au bord de l'implosion délirante ! Le principe éditorial que je vous exposais dans un précédent mail se définissait ainsi : « **Nous ne posons pas un texte critique vis-à-vis d'un autre texte en l'absence de ce dernier ou en l'absence de références permettant au lecteur d'avoir accès à ce texte.** » Rien de plus, rien de moins ! Ce texte n'existant pas encore comme tel, je vous proposais donc d'attendre encore avant de poser les commentaires. Votre amalgame avec la pétition du Front du refus montre bien la confusion que vous entretenez avec la mise sur le site d'un texte comportant des références à de nombreux textes existant comme tels (que ce soient des ouvrages déjà publiés ou des textes de rapports ou de lois) et un commentaire critique d'une conférence controversée en l'absence de toute transcription officielle, c'est-à-dire autorisée par l'auteur.

Je ne peux revenir sans cesse sur les mêmes points déjà discutés avec vous en de nombreuses occasions. Cependant, quand vous parlez d'**une conférence qui d'après ce commentaire (le vôtre) contrevient sur plusieurs points à la défense des droits de l'homme**, vous érigez ce commentaire (**le vôtre**) en juge indiscutable

et devenez en l'occurrence juge et partie, négligeant le fait que d'autres auditeurs présents n'ont pas eu la même écoute que vous.

Par ailleurs, le ton de votre commentaire est plus qu'une « publicité » faite au texte de Tariq Ali. Il est une incitation à le lire ! Il émane d'un auteur ayant déjà beaucoup écrit dont **l'antisémitisme et le négationnisme** auraient donc ainsi échappé à ses divers éditeurs ! Ses thèses sur les fondamentalismes, le conflit du proche-Orient et l'histoire du colonialisme, en Irak par exemple, sont connues et déjà publiées. S'il y a eu de sa part des dérapages à Rio (comme **vos** commentaires le laissent entendre mais non **ma** lecture de la transcription de ses propos), personne ne vous **interdira** de les critiquer mais il faut laisser au lecteur le soin de juger sur **écrit**. Vous n'avez d'ailleurs pas attendu pour faire entendre votre désaccord puisque, [je viens seulement de m'en apercevoir] en date du 2 décembre 2003, vous avez, **sans accord préalable du CA**, mis sur le site un compte-rendu très partial du Congrès de Rio où vos critiques de la conférence de Tarik Ali prennent le pas sur tout autre commentaire et où, en parlant de la salle qui l'ovationnait, vous écrivez : « **Mais savait-elle (la salle) qu'en Europe assimiler à ce point le sionisme au nazisme signifie demander la liquidation d'Israël ; et que ce discours sonne comme un appel à la haine des Juifs du monde entier ?** » Face à de tels propos, livrés au lecteur sans qu'il puisse de lui-même en juger, vous comprendrez (du moins je l'espère) que je ne puisse cautionner le moindre manquement à ce principe éditorial. C'est d'ailleurs ce qui a motivé ma demande auprès de vous de retirer mon nom en tant que co-responsable du site.

Chantal Talagrand-Major

Paris, le 31 mai 2004